

Prêts d'APD et financement des investissements du secteur privé

— Apports d'aide concessionnelle pour soutenir le développement et l'appropriation des régions en développement

Contribuer au développement durable des régions en développement

Dans bien des pays en développement, l'infrastructure économique et sociale est insuffisante, notamment les services de l'électricité, du gaz, des transports et des communications. Ces dernières années, des enjeux mondiaux tels que le VIH/sida et d'autres maladies transmissibles, la pollution de l'air et de l'eau, le changement climatique, les conflits et le terrorisme, ainsi que les crises financières sont venus s'ajouter aux problèmes de pauvreté. Pour répondre à ces enjeux, la communauté internationale a fixé des objectifs communs, les OMD (objectifs du Millénaire pour le développement), tandis que chaque pays formulait une série de mesures.

Les prêts d'APD constituent des apports de fonds relativement importants, accordés à des conditions concessionnelles aux pays et régions en développement, afin de soutenir leurs efforts de croissance et leurs initiatives de développement.

Prêts d'APD

Soutien privilégiant l'appropriation des pays en développement

L'appropriation est essentielle pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté des pays en développement. Étant assortis d'un remboursement, les prêts d'APD favorisent une utilisation efficiente des fonds empruntés et une supervision adaptée des projets qu'ils financent, facilitant ainsi l'appropriation des pays en développement. Les prêts d'APD exercent par ailleurs une pression budgétaire relativement faible pour l'État japonais et constituent par conséquent un instrument pérenne de l'APD.

Déroulement des prêts d'APD — Cycle du projet —

Les prêts d'APD comportent six étapes. Les enseignements tirés de l'évaluation ex post, qui constitue la dernière étape du cycle du projet, sont réinjectés dans la préparation des nouveaux projets. Cet enchaînement de phases est appelé le « cycle du projet ».

Cycle d'un projet de prêt d'APD



Types de prêts d'APD

1. Prêts pour les projets

1) Prêts-projets

La grande majorité des prêts d'APD sont des prêts-projets. Ce type de financement permet la fourniture d'installations, d'équipements et de services ou la réalisation de travaux de génie civil et d'autres travaux associés, notamment des routes, des centrales électriques ou des installations d'irrigation, d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

2) Prêts pour les services d'ingénierie (SI)

Les prêts de ce type sont utilisés pour les services d'ingénierie (SI) nécessaires aux stades de l'étude et de la planification des projets. Ces services comprennent des études de faisabilité, des études approfondies du projet sur site, des avant-projets détaillés et la préparation des documents d'appel d'offres. Comme pour le prêt-projet, l'obtention de ce type de prêt est subordonnée à l'exécution préalable d'une étude de faisabilité ou similaire et à la confirmation de la nécessité et de la pertinence du projet.

3) Prêts aux intermédiaires financiers

Ces prêts sont octroyés aux institutions financières du pays bénéficiaire en s'appuyant sur le système financier du pays concerné. Ils financent la mise en œuvre des politiques définies, notamment la promotion des PME dans les secteurs de la production manufacturière, de l'agriculture et des autres industries spécifiées, ainsi que la construction d'installations destinées à améliorer le niveau de vie des plus démunis. Ces prêts sont dits « en deux temps », car les fonds transitent par au moins deux institutions financières avant de parvenir aux bénéficiaires finaux. Ce type de prêt permet de proposer des fonds à un grand nombre de bénéficiaires finaux dans le secteur privé. Étant accordés par des institutions financières locales, ils permettent également de renforcer les capacités opérationnelles de ces institutions et de développer le secteur financier des pays bénéficiaires.

4) Prêts sectoriels

Les prêts sectoriels servent à la fourniture de matériel et d'équipements, de services et de conseils requis pour la mise en œuvre des plans d'aménagement d'un secteur particulier comprenant plusieurs sous-projets. D'autre part, ils contribuent à l'amélioration des politiques et des systèmes du secteur concerné.

2. Prêts hors projets

1) Prêts-programmes

Les prêts de ce type soutiennent la mise en œuvre de stratégies nationales et de réduction de la pauvreté des pays en développement qui souhaitent améliorer leurs politiques et opérer des réformes globales de leurs systèmes. Ces dernières années, le prêt le plus courant est celui dont le produit est directement intégré dans le budget du pays ciblé. Après confirmation de la mise en œuvre des premiers éléments des réformes, les consultations se poursuivent dans le cadre d'un soutien aux réformes à long terme. Dans de nombreux cas, les prêts de ce type prennent la forme d'un

cofinancement avec la Banque mondiale ou d'autres banques multilatérales de développement (BMD).

2) Prêts de soutien à la balance des paiements

Ces prêts sont accordés aux pays en développement confrontés à des difficultés économiques et exposés à des taux de change toujours plus défavorables. Ils permettent de financer les importations urgentes et essentielles de matériel, et de stabiliser l'économie. Ces prêts sont souvent utilisés pour importer des marchandises dont les gouvernements du Japon et du pays bénéficiaire auront convenu au préalable : machinerie industrielle et matières premières, engrais et pesticides, machines agricoles ou d'autres types.

3) Prêts-programmes sectoriels

Ce sont des prêts de soutien à la balance des paiements qui servent également à soutenir les politiques de développement dans les secteurs prioritaires des pays partenaires. Les fonds en devises locales (fonds de contrepartie), d'un montant correspondant à celui qui a été versé à l'importateur en devises étrangères, sont utilisés pour des investissements destinés au développement d'un secteur spécifique.

Financement des investissements du secteur privé

Soutien aux projets de développement du secteur privé dans les pays en développement

Ces dernières années, avec la forte progression de l'aide des organisations internationales, ainsi que des donateurs européens et américains au secteur privé, ce dernier joue un rôle de plus en plus important dans le développement économique et social des pays en développement. Le financement des investissements du secteur privé vise à stimuler l'activité économique et à améliorer le niveau de vie des populations des pays en développement par des prêts et des participations au capital pour des projets entrepris par le secteur privé dans les pays en développement.

La réalisation de la nouvelle stratégie de croissance 2011 (janvier 2011) prévoyait la reprise des activités de financement des investissements du secteur privé à une échelle limitée d'ici avril 2012 par une approche pilote. Puis, après avoir vérifié la structure

organisationnelle de la mise en œuvre et des procédures via l'approche pilote, en août 2012, une reprise intégrale du programme de financement des investissements du secteur privé a été décidée, en octobre 2012, après l'établissement de règles concernant la sélection des projets devant être financés.

Étendue de l'aide

Le financement des investissements du secteur privé étant réservé à des projets ayant un haut niveau d'efficacité, le programme cible les trois domaines suivants : (1) les infrastructures et l'accélération de la croissance ; (2) les OMD et la réduction de la pauvreté ; et (3) le changement climatique.

Structure organisationnelle de l'évaluation et du contrôle du risque

Le financement des investissements du secteur privé a repris avec une structure organisationnelle adaptée pour l'évaluation et le contrôle du risque. Parallèlement aux vérifications et contrôles mutuels entre les départements concernés, la JICA assure une gestion de portefeuille pour l'ensemble du programme par un compte indépendant*, et elle renforce sa capacité à mettre en œuvre des projets, et à évaluer et gérer les risques.

*Au 31 mars 2013, sur le compte indépendant réservé au financement des investissements du secteur privé, les prêts représentent 140 milliards JPY, les titres de placement 46 milliards JPY et les actions des sociétés liées 76,4 milliards JPY. À la même date, les revenus ordinaires représentent 33,6 milliards JPY (27,5 milliards JPY de dividendes sur les placements et 6,2 milliards JPY de ventes de titres) et le revenu net est de 33 milliards JPY pour l'exercice 2012. Le compte indépendant a reçu des actifs suite aux opérations de financement des investissements du secteur privé le 1er octobre 2008, lorsque la JICA a adopté sa structure actuelle. Les revenus ordinaires sont divisés en dividendes sur les placements, en intérêts sur les prêts et autres revenus liés au financement des investissements du secteur privé. Les dépenses ordinaires sont constituées des pertes sur les ventes de titres, des pertes de valeur des titres, des intérêts sur les emprunts, des provisions en prévision de pertes liées aux prêts, de frais d'avocat et d'autres dépenses liées au financement des investissements du secteur privé. Les revenus et dépenses qui ne sont pas directement liés au financement des investissements du secteur privé (dépenses d'amortissement, dépenses immobilières, dépenses liées au personnel, etc.) n'apparaissent pas sur le compte indépendant.

Étude de cas Étendre les possibilités des prêts d'APD

Introduction de prêts d'APD avec option de conversion monétaire et d'un crédit stand-by d'urgence pour le rétablissement

En janvier 2013, la JICA a introduit une option de conversion monétaire pour les prêts d'APD sur les projets dont la période de remboursement est inférieure à 20 ans. Cette option permet à l'emprunteur de convertir en dollars le remboursement du capital et des intérêts des prêts contractés en yens. Pour les emprunteurs qui gèrent principalement leur dette extérieure en dollars, cette option leur permet non seulement de fixer le montant de la dette dans cette devise, mais aussi d'atténuer le risque de change JPY/USD. De plus, cette option offre des opportunités d'affaires aux entreprises souhaitant renforcer leur

présence à l'étranger en attirant des emprunteurs dont les flux de recettes sont libellés en dollars.

Par ailleurs, la JICA a créé le crédit stand-by d'urgence pour le rétablissement (SECURE). Dans les pays en développement où les catastrophes naturelles peuvent être anticipées, SECURE apporte un financement rapide pour la réhabilitation immédiate, juste après la catastrophe, en se basant sur un accord préalable avec la JICA sur l'allocation et le montant des fonds. À ce jour, la JICA a fourni une aide d'urgence immédiatement après les catastrophes naturelles et elle a pris des mesures

pour les infrastructures durant les phases de reconstruction, mais la création de SECURE permet de répondre rapidement aux demandes de fonds nécessaires pour assurer une transition entre l'aide d'urgence et le rétablissement. À travers la coordination entre la coopération technique et les prêts s'appuyant sur l'expérience du Japon en matière de prévention des catastrophes naturelles, SECURE permet de renforcer les capacités de réponse aux catastrophes des pays emprunteurs.